

LICENCE PRO.



Lieu de la formation

U.F.R. Sciences
Agrocampus Ouest

Contact scolarité

Christelle CHASLE
christelle.chasle@univ-angers.fr
Tél. : 02 41 73 53 99

Contrat pro

Direction de la
Formation Continue :
alternance@univ-angers.fr

Responsables de la formation

Pascal POUPARD
pascal.poupard@univ-angers.fr
Tél. : 02 41 22 57 57

Yann TRICAULT
yann.tricault@agrocampus-ouest.fr
Tél. : 02 41 22 54 39

Adresse web

www.univ-angers.fr/sciences



Apprentissage



Contrat Pro.



Co-accréditation



Productions Végétales

GESTION DE LA SANTÉ DES PLANTES

Objectifs

Former des spécialistes de la protection des plantes et des méthodes de lutte alternatives à l'utilisation de pesticides pour les filières du végétal spécialisé (horticulture ornementale, maraîchage, arboriculture, zones non agricoles, vigne, plantes aromatiques et à parfum, semences).

Débouchés visés : responsable technique (diagnostic, expérimentation, conseil phytosanitaire, réglementation, contrôle phytosanitaire, homologation...), technico-commercial, chef de culture, formateur

Compétences visées

La formation vise à acquérir une bonne connaissance du secteur végétal et de son organisation, dans le

domaine des productions végétales spécialisées. A l'issue de la formation, les étudiants seront capables de :

- identifier, diagnostiquer et résoudre des problèmes phytosanitaires,
- proposer, mettre en œuvre des méthodes de lutte techniquement satisfaisantes, économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la santé publique,
- mettre en œuvre des méthodes de protection alternatives à la lutte chimique
- veiller aux aspects réglementaires du secteur de la santé des plantes et d'homologation des produits phytosanitaires.

Insertion professionnelle

Secteurs d'activités :

– agriculture / arboriculture / horticulture / maraîchage / viticulture / plantes médicinales / espaces verts / secteur phytosanitaire et de la protection des plantes / commerce.

Métiers visés :

- responsable technique de vente et de conseil dans l'agrofourniture
- chargé du diagnostic / d'expérimentation en protection des plantes
- chargé de mission environnement
- chargé de projet homologation / des contrôles phytosanitaires
- cadre technique chargé du conseil phytosanitaire
- technico-commercial protection des plantes
- formateur protection des cultures
- prospecteur surveillance du territoire
- spécialiste protection biologique intégrée
- coordinateur de méthodes de protection des plantes

Public visé

Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de : L2 Sciences et technologies mention sciences du vivant / L2 Technologies et entreprise parcours préparatoire aux licences professionnelles (PPLP) / L2 formation Ingénieur en horticulture et paysage (INHP) / DUT Génie biologique : option agronomie / option génie de l'environnement / BTS Secteur production : analyse et conduite de système d'exploitation, technologies végétales, production horticole, viticulture-oenologie / BTS Secteur aménagement : aménagements paysagers, gestion et protection de la nature / BTS Technico-commercial, ou personne bénéficiant d'une VAE ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).



Mise à jour | janv. 2019 - Impression service reprographie UA

— Programme

Semestre 5 :

S5-UE1

Connaissance des bioagresseurs
- 57h

Épidémiologie et prévisions des
risques - 15h

S5-UE2

Connaissance et gestion des pro-
duits phytosanitaires - 29h
Mécanismes de résistance des
bioagresseurs aux pesticides - 36h

S5-UE3

Méthodes de lutte alternatives aux
pesticides - 62h
Développement durable - 18h

Semestre 6 :

S6-UE1

Connaissance de l'entreprise - 28h
Référentiel qualité - 27h

S6-UE2

Risques et réglementation - 50h

S6-UE3

Informatique et internet - 25h
Biostatistiques - 25h

S6-UE4

Anglais scientifique et technique
- 30h

Expression et communication - 20h

S6-UE5

Projet tuteuré

S6-UE6

Stage 3 mois minimum

— Modalités pratiques en alternance

Sélection: sur dossier et entretien de février à juin avec un jury d'enseignants et de professionnels

Rythme d'alternance : voir calendrier de la formation

Période de formation : de septembre à septembre

Durée de formation : 550 heures

Coût : 4600 euros (+ droits universitaires). Prise en charge par l'entreprise

— Projet tuteuré et stage

Le but du projet tuteuré est de réaliser un travail de groupe en lien avec une structure professionnelle permettant de développer un outil pour l'entreprise et une méthodologie de travail.

Le choix du stage doit être une démarche active et volontaire, en phase avec le projet professionnel; il doit obligatoirement avoir un lien avec le secteur de la protection des plantes. Le stage pourra s'effectuer en France comme à l'étranger. Le projet tuteuré, comme le stage donnent lieu à un rapport écrit et une soutenance orale.